

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
18 MAI 2020
Date d'affichage
27 MAI 2020**

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/35

***Élection du Maire Délégué de Noroy-les-Jussey**

Résultat du premier tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 19 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] | 19 |
| e. Majorité absolue | 10 |

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MADRON Yvette	19	Dix-neuf

Madame MADRON Yvette étant élue Adjoint indemnisée, cette dernière renonce à l'indemnité de Maire délégué.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/36

***Fixation de l'indice brut terminal des indemnités de fonction du Maire et des adjoints**

Monsieur le Maire informe de la parution de la loi engagement et proximité en décembre 2019 modifiant l'indice brut terminal des indemnités de fonction de Maire et des Adjoints dans les communes de moins de 3500 habitants.

Les indemnités de fonction des élus sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction publique, cet indice a été revalorisé au 1^{er} janvier 2020.

Etant donné la date d'entrée en vigueur de ce nouvel indice, il y a lieu de procéder à une régularisation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Sachant que Jussey entre dans la tranche de population de 1000 à 3499 habitants et qu'il est chef-lieu de canton, le Maire propose de fixer les indemnités de fonction comme suit :

-Maire : indemnité maximale applicable soit :
51,6% de l'indice brut terminal +15% chef-lieu de canton.

-Adjoints :
19,8% de l'indice brut terminal +15% chef-lieu de canton.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour le versement des indemnités de fonction comme indiqué ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2020.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer la régularisation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/37

***Délégation du conseil au Maire**

L'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi n°2014-58 du 27-01-2014-art.92 dit que le Conseil Municipal peut décider, pour des raisons pratiques, de déléguer au Maire certaines de ses attributions.

Celles-ci peuvent être données en tout ou partie pour la durée du mandat.

Parmi la liste des 24 délégations qui peuvent être attribuées, Monsieur le Maire propose de retenir les suivantes :

- Le fixation des droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire.
- La passation de contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistres y afférentes.
- La conclusion de contrats de location n'excédant pas 12 ans.
- La création de règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- L'acceptation des dons et legs sans charges.
- L'exercice des actions en justice tant en demande qu'en défense.
- L'aliénation du mobilier jusqu'à 4 600,00 €.
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts.
- L'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme article L.214-1 et L.213-3.

Le règlement des dommages pour des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à chaque nouveau contrat, à moins qu'une autorisation pour signer les marchés et avenants ait été accordée au maire par le conseil municipal en début ou en cours de mandat (article L2122-22-4° du code général des collectivités territoriales).

Et de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de déléguer à Monsieur le Maire les compétences ci-dessus énumérées, pour la durée du mandat.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 26 MAI 2020

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
18 MAI 2020
Date d'affichage
27 MAI 2020**

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/38

*** Élection des délégués dans les organismes extérieurs**

Syndicat du Collège de Jussey

- 1 titulaire : Angélique BUSSY
- 1 suppléant : Didier PETRIGNET

École Départementale de Musique

- 1 titulaire : Dominique DIDIER
- 1 suppléant : Agnès LALLEMAND

Petites Cités Comtois de Caractère (P.C.C.C)

- 1 titulaire : Alexandre PIGHETTI
- 1 suppléant : Agnès LALLEMAND

S.I.E.D

- 1 titulaire : Yvette MADRON
- 1 suppléant : Émilien FEBVRE

Association Locale des Amis de l'Orgue

- 1 titulaire : Agnès LALLEMAND
- 1 suppléant : Dominique DIDIER

COFOR

- 1 titulaire : Jacques ECHILLEY
- 1 suppléant : Gérard PIMONT

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/39

*** Compositions des commissions et des comités consultatifs**

Commission d'appel d'offres (outre le Maire)

➤ **3 Titulaires**

- Alexandre PIGHETTI
- Jean-Louis BILLY
- Nathalie CHEVILLEY

➤ **3 Suppléants**

- Christophe MASSARDI
- Emilien FEBVRE
- Alexandre ODRION

Commission Finance-Impôts-Administration Générale

Olivier RIETMANN, Nathalie CHEVILLEY, Jean-Louis BILLY, Yvette MADRON, Alexandre PIGHETTI, Angélique BUSSY, Evelyne MIGNARD, Didier PETRIGNET.

Comité consultatif pour les sports, la jeunesse et les festivités

Olivier RIETMANN, Didier PETRIGNET, Angélique BUSSY, Aurore SIERRA, Brigitte BOLLECKER, Evelyne MIGNARD, Ludovic LEVERT

Comité consultatif pour le fleurissement, la culture et la sauvegarde du patrimoine

Olivier RIETMANN, Dominique DIDIER (VP), Alexandre PIGHETTI, Agnès LALLEMAND, Jacques ECHILLEY, Christophe MASSARDI

Commission Forêt

Olivier RIETMANN, Jacques ECHILLEY (VP), Philippe HUGUENOT, Christophe MASSARDI, Gérard PIMONT, Alexandre ODRION

Comité consultatif écoles

Olivier RIETMANN, Mélissa MOUGIN (VP) représentante au conseil d'administration au Collège, Brigitte BOLLECKER, Aurore SIERRA, Ludovic LEVERT, Emilien FEBVRE

Commission Travaux-Bâtiments-Terrains

Olivier RIETMANN, Alexandre PIGHETTI (VP) Travaux bâtiments, Jean-Louis BILLY (VP), (travaux réseaux et voirie), Émilien FEBVRE, Christophe MASSARDI, Philippe HUGUENOT, Evelyne MIGNARD, Alexandre ODRION

Commission Communication (Gestion du Site Internet, de la page Facebook et du bulletin municipal)

Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN, Dominique DIDIER, Jacques ECHILLEY

Représentants des Membres du Syndicat Scolaire

Olivier RIETMANN, Ludovic LEVERT (représentant à l'école primaire), Alexandre PIGHETTI, Mélissa MOUGIN, Yvette MADRON, Angélique BUSSY

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/40

*** Désignation des Membres du CCAS**

Le Conseil Municipal fixe à 12 membres le nombre d'administrateurs du CCAS.
Les représentants du Conseil Municipal seront de 6 membres.

Président du CCAS : Olivier RIETMANN, Maire

Sont élus :

Vice-Président : Yvette MADRON

Membres : Dominique DIDIER, Agnès LALLEMAND, Brigitte BOLLECKER, Mélissa MOUGIN, Emilien FEBVRE.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
18 MAI 2020
Date d'affichage
27 MAI 2020**

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/41

*** Désignation d'un élu comme représentant au CNAS**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un élu en tant que délégué local du CNAS (Centre National d'Action Sociale).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de désigner Yvette MADRON en tant que délégué local du CNAS.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 26 MAI 2020

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M' Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/42

*** Nomination d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un conseiller municipal chargé des questions de défense. Ce conseiller est un interlocuteur privilégié pour la Préfecture, est destinataire d'informations régulières et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de désigner Didier PETRIGNET comme conseiller municipal chargé des questions de défense.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
18 MAI 2020
Date d'affichage
27 MAI 2020**

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/43

*** Désignation des Membres de la commission de contrôle de la liste électorale**

Membres : Dominique DIDIER, Ludovic LEVERT, Evelyne MIGNARD, Christophe MASSARDI, Brigitte BOLLECKER

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
18 MAI 2020
Date d'affichage
27 MAI 2020**

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/44

*** Retrait de la DCM 2020/28 en date du 23 Avril 2020**

Par délibération du 23 Avril 2020, notre conseil municipal a décidé d'octroyer une prime aux agents impliqués pendant la crise du coronavirus.

Cependant, cette délibération a été prise avant la parution du décret ce qui n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer la délibération numéro 2020/28 en date du 23 Avril 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le retrait de la délibération numéro 2020/28 en date du 23 Avril 2020.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/45

***CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS
MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020
D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, et notamment son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

Considérant que les agents de la collectivité ou de l'établissement public ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour faire face à l'épidémie de covid-19 en ayant connu un surcroît de travail significatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INSTAURE** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, à savoir les fonctionnaires et agents contractuels de droit publics et privés.

- **PRÉCISE** que :
 - cette prime sera attribuée aux agents suivants pour lesquels l'exercice des fonctions, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis, **a conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail**, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 : (définir les critères d'attribution)
 - Les agents administratifs ayant assuré une permanence physique et téléphonique pour répondre rapidement aux interrogations de la population et apporter des réponses en fonction de l'évolution de la situation.
 - Les agents des services techniques qui ont continué d'assurer l'entretien et le nettoyage des espaces publics.
 - Les agents en charge de la garde d'enfants afin de permettre à leurs parents de continuer à travailler.

 - cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 €,
 - cette prime sera versée en 1 fois, sur la paie du mois de juin 2020,
 - cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales,
 - cette prime est cumulable avec tout autre élément lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes (RIFSEEP, IHTS,...),
 - cette prime n'est pas cumulable avec toute autre prime exceptionnelle versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 **dans le cadre de l'épidémie de covid-19**,
 - cette prime n'est pas reconductible.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déterminer les bénéficiaires et le montant alloué à chaque agent dans le respect des principes édictés ci-dessus,

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 26 MAI 2020

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil vingt

et le 26 MAI à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, M. Ludovic LEVERT, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Date de la convocation

18 MAI 2020

Date d'affichage

27 MAI 2020

Secrétaire de séance : Mr Ludovic LEVERT.

DCM N°2020/46

***Recrutement d'agents non titulaires**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, et, notamment l'article 3-21 et l'article 3-2.

Considérant que certaines situations (remplacement d'un agent titulaire en cas de maladie, maternité, congé annuel ou la vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire...) peuvent imposer la signature temporaire de contrats avec des agents non titulaires.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal lui donne la possibilité de recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 et 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 et l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.
- **PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**